



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E62207

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2026

ÉDITÉ LE

27/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/04/2007

120 000

Raison sociale : RENE GRAF

17 RUE EDOUARD BRANLY
68000 COLMAR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC COLMAR 87 B 73

Siret : 340 313 527 00038

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4020705

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5219294704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5219294704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 03 89 21 06 40

Portable :

Fax : 03 89 41 11 59

Site Internet : www.stihle-freres.fr

E-mail : service.qhse@stihle.fr

Responsabilité légale :

STIHL YVES PRÉSIDENT / JACQUES ROMAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 45 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	24/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	24/11/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	24/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/11/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/11/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1

